

CR du Conseil Supérieur de l'Education du 11 mars 2010

Annonces :

- ODJ : retrait du point 20 : décret d'application loi Carle (examen lors d'un prochain CSE) + bouleversement l'ordre pour quelques points.

- Le ministre assistera au CSE du 1^{er} avril qui aura lieu l'après-midi à 14 h 30 (présentation de la réforme des voies technologiques).

Impossible de tout traiter en un après-midi, donc séance supplémentaire le 31 mars (CSE qui commencera à 9 h 30 → programmes de seconde et bacs binationaux).

Dates de repli : le 8 avril pour le 1^{er} - le 2 avril pour le 31.

Le 22 mars à 14 h 15 : CIC

Déclarations préalables

M. Fouquet - FSU : Alors que les besoins de services publics et de protections sociales sont considérables, le gouvernement poursuit sa politique, avec des choix économiques et sociaux qui aggravent la situation de l'emploi, du pouvoir d'achat et des salaires.

La FSU dénonce notamment les suppressions d'emploi, les transformations de nombreuses missions, les remises en cause actuelles du statut de la Fonction Publique, notamment avec la mise en place de la RGPP et de la loi mobilité. Elle estime que les questions des salaires, comme des retraites, sont également des enjeux majeurs.

L'éducation nationale est particulièrement touchée par les suppressions d'emplois. 16000 sont encore prévues au budget 2010 !

Ces mesures ne peuvent qu'aggraver une situation déjà particulièrement préoccupante : difficultés d'assurer les remplacements, fermeture de postes, recours à la précarité, augmentation des effectifs par classe...

Cette situation dégrade les conditions d'études des élèves et de travail des personnels.

La FSU demande des recrutements à la hauteur des besoins et l'arrêt des embauches de personnels précaires et non titulaires.

La politique éducative avec les réformes en cours (formation des enseignants, réforme des lycées, ...) tourne le dos aux besoins du système éducatif en ne visant pas l'objectif de la réussite de tous les élèves. La FSU continue à s'y opposer et à porter d'autres orientations justes et possibles.

Pour toutes ces raisons, la FSU soutient les actions en cours dont la grève dans le second degré de demain vendredi 12, et appelle l'ensemble des personnels de la Fonction Publique, avec d'autres organisations, à être en grève le 23 mars prochain.

M. Martinet - Sud Education : point de départ = bac pro (CCF...), puis élargissement à toutes les réformes (lycées, formation...) et appel à l'action.

FCPE : remplacements non assurés, conséquences graves quand les élèves sont dehors. Exigence d'un remplacement dès la première heure avec des personnels formés. Rappel de la création de l'outil «ouyapascours» + invitation à recourir au TA.

Demande d'un suivi des problèmes de remplacement.

Arrêt des suppressions de postes pour que la continuité de l'enseignement puisse être assurée.

FO : point de départ : grève, le problème majeur étant l'éclatement de la dimension nationale des diplômes et des enseignements.

Remplacements sont traités de façon méprisante par le ministre. Suppression des postes à l'origine de ce problème.

Refus du CCF : points à retirer de l'ODJ sinon vote contre.

CGT : point de départ : titularisation des précaires. Rappel de la grève et des motifs de mécontentement. Décret EPLE : contraire à un fonctionnement démocratique. Autonomie : rendre responsables les équipes des problèmes.

Problème des annonces différées sur la voie technologique (difficultés pour les élèves de 3^e de choisir une orientation).

Demande d'un débat sur le CCF (promis en commission spécialisée) et sur les problèmes d'organisation. Deux épreuves au maximum évaluées en CCF. Demande de grilles d'harmonisation. Opposition à la mastérisation, à l'absence de formation.

R. Hubert - SNES : Le CSE d'aujourd'hui se tient dans une période particulière : dans les établissements se déroulent les opérations de préparation de rentrée et la Formation Paritaire Mixte travaille sur le mouvement inter académique des personnels.

La concordance de ces événements est habituelle en mars, mais cette année, alors que le ministère multiplie les réformes et engage à marche forcée une transformation radicale du système éducatif, elle permet de mettre en lumière les conséquences de la politique éducative actuelle concernant le second degré.

A la diminution de l'emploi public, l'imposition d'heures supplémentaires, l'absence de revalorisation des salaires, la dégradation des conditions de travail et d'étude, les glissements des missions et l'empilement des prescriptions de tous ordres qui constituent le quotidien des personnels des collèges et des lycées viennent aujourd'hui s'ajouter la précarisation des situations individuelles de nombreux collègues nommés sur plusieurs établissements, la mise en concurrence de chacun avec tous, l'incertitude de la pertinence de ce que l'on nous demande d'enseigner, le sentiment d'une destruction programmée du service public d'Éducation Nationale au nom d'une « modernité » bien fallacieuse.

Monsieur le Ministre qui avait tenu à présider le CSE du mois de décembre n'a pas trouvé dans les textes qui sont présentés aujourd'hui la même importance que dans ceux du mois de décembre. Pourtant avant les vacances, dans les rues parisiennes, nombreux étaient les collègues qui réclamaient d'autres réponses à leurs interrogations, leur désarroi parfois et leur colère que celles que le gouvernement leur apporte. Nous n'aurons donc pas d'éléments nouveaux à leur apporter en sortant de ce CSE.

Les personnels devraient donc se contenter de subir des réformes destructrices du lycée (nous y reviendrons largement lors du prochain CSE le 31 mars), du fonctionnement des établissements, de l'orientation et des conditions de l'année de stage des lauréats des concours de recrutement. Ils devraient se contenter d'une préparation de rentrée qui se fait parfois dans une opacité totale dans certains lycées qui ne réunissent pas leur CA...ou les considère comme de vulgaires chambres d'enregistrement de décisions prise dans le petit comité du Conseil Pédagogique. Les échos qui nous parviennent des établissements confirment hélas toutes les dérives, bricolages locaux qui sont autant de déréglementations annonciatrices de suppressions de postes et d'offre de formation qui se réduisent et s'appauvrissent.

Ils devraient se contenter d'une consultation éclair sur les programmes de seconde ...en partie pendant les vacances...et sur lesquels le CSE devra se prononcer dans 15 jours !

Ils devraient se contenter d' « états généraux de la sécurité des établissements » dont nous espérons qu'ils ne seront pas un brillant paravent d'une politique sécuritaire sans imagination et déjà décidée.

Ils devraient se contenter de continuer à inventer, seuls, dans leur établissements les réponses aux problèmes qu'ils rencontrent et que le ministère ne veut pas ou ne sait pas résoudre : accompagnement, épreuve d'histoire des arts au DNB, choix des disciplines dédoublées en Seconde... et j'en passe.

Ils devraient se contenter d'une absence totale de revalorisation et de subir le chantage qui au fil du temps devient « travailler plus dans des conditions de plus en plus mauvaises pour ne pas gagner moins ».

Ils devraient se contenter d'un lourd silence en réponse à leurs demandes et revendications pour un second degré au service de la réussite de tous.

Non, Monsieur le Ministre, les personnels ne se résoudront pas à cette fatalité.

Demain, à l'appel d'une intersyndicale représentant plus de 80% des personnels, ils vous le diront dans la grève, dont peut-être, pour une fois, vous publierez des chiffres correspondant à la réalité...et dont vous saurez mesurer l'ampleur.

M. Vogel - SGEN : Grève du 23 mars = conséquence des choix budgétaires du gouvernement (nouvelle dégradation des conditions d'enseignement) + désastreuse réforme pour les stagiaires + problème des remplacements + hausse des effectifs.

Lycées : il faut un renforcement des moyens (rappel de la promesse du MEN : réforme à moyens constants, or les recteurs utilisent toutes les stratégies possibles pour économiser des moyens.)

Réforme du lycée : il faut que soient respectés les textes et les promesses pour que cette réforme fonctionne (moyens, conseil pédagogique...).

SNUIPP : 9182 postes de stagiaires disparaissent. Problème de la formation des maîtres, réforme qui ne fait pas l'objet d'un examen en CSE.

Limites de l'aide personnalisée : rappel des demandes pour aider les élèves en difficultés.

Problème de l'école maternelle. Problème des RASED.

D'où : grève le 23.

M. Bentz - UNSA : Problème de la mastérisation et des stages (bricolage généralisé). Demande de retrait des décrets de juillet dernier et rappel de leurs demandes (admissibilité en fin de M1 → M2). Bref : il faut tout reprendre.

UNL : inquiétudes sur les textes du bac pro. et sur le CCF (en maths, physique-chimie notamment).

Il faut un recadrage national. Evaluation inéquitable. Problème des programmes qu'on n'arrive plus à boucler depuis la réforme du bac pro. Le CCF serait-il un moyen de camoufler cela ?

Les enseignants doivent être formés.

Il faut arrêter la suppression des postes.

SGL (syndical général des lycéens) : rappel de la mobilisation en cours et appel à celles du 12 et du 23 mars. Demande de retrait de la réforme du bac pro et de la réforme du lycée.

Demande d'une vraie prévention en matière de violence.

Rappel à l'ordre ! : les lycéens ne peuvent prendre la parole au nom d'une organisation.

Réponse de M. Huart : aux lycéens : on ne peut pas encore savoir si les programmes sont bouclés ou non.

Enseignement technologique : le fait que la structuration de la voie n'ait pas encore été définie ne change rien pour l'orientation (en seconde, ce sont bien des enseignements d'**exploration** qui sont choisis par les élèves).

Projet d'arrêté fixant les modalités d'évaluation des mathématiques et sciences physiques et chimiques au baccalauréat professionnel et modifiant les modalités d'évaluation d'une épreuve de certaines spécialités de baccalauréat professionnel

IG : maths et sciences physiques ont travaillé de concert.

Evolution : volonté d'aider tous les élèves et donc volonté de valoriser l'oral. L'écrit entraîne une valorisation des résultats, alors qu'à l'oral on peut valoriser une méthode, une recherche (l'élève montre qu'il cherche et comment il le fait).

L'épreuve pratique en S a montré que les profs jettent un autre regard sur les élèves. Le CCF apporte une approche expérimentale. Ce n'est pas parce que l'élève n'a pas trouvé le résultat qu'il doit avoir 0. Il faut valoriser son activité, ses recherches.

L'évaluation doit devenir constructive, jusqu'à présent elle obéissait à une logique soustractive.

Réflexion fondée aussi sur le CAP.

Introduction des TICE.

M. Huart : le CCF n'est pas « un contrôle maison ». Il est défini réglementairement, contrôlé par les corps d'inspection. L'évaluation en situation est un élément majeur.

SE : le CCF a été rajouté dans l'évaluation des étudiants ingénieurs pour aider les élèves. Il est bénéfique.

M. Pasini : le CCF en CAP et BEP n'a rien à avoir avec le CCF d'ailleurs.

Si les programmes sont intéressants, le CCF pose des problèmes de fond et d'organisation, qu'il faut avoir le courage d'examiner.

Beaucoup de collègues demandent comment on peut organiser à la fois le CCF et les cours (dans certaines disciplines il n'y a qu'une heure de cours par semaine).

Systèmes idéaux : mixtes (pas seulement du CCF), pour niveaux IV et V.

Il manque des précisions dans les textes proposés.

Il faut aussi introduire la transversalité.

Il faut donc organiser un débat sur le CCF avant même de disposer du rapport du CEREQ.

SGEN : plusieurs problèmes se trouvent mélangés :

- la validité du CCF : il ne serait pas valable parce qu'il ne constitue pas un examen, mais il faudrait alors interdire la prise en compte des notes de dossier pour les CPGE !

- en revanche la surcharge de travail est un vrai problème : il faut organiser un accompagnement car le CCF est très exigeant pour les profs.

SE-UNSA : salue la clarté/précision de la réponse apportée par le SGEN.

A. Pinkus : difficile d'associer les professionnels à cette évaluation.

M. Huart : la mission de l'IG est de réfléchir à la manière dont les élèves sont évalués. La Dgesco a engagé une étude sur le CCF.

Le CCF existe depuis un certain temps et le bilan est positif. Il faut maintenant définir l'évaluation des bacs professionnels (c'est-à-dire les modes de certification). On dispose aussi d'un bilan du CCF fait par les professionnels.

D'où : présentation de ces textes.

IG : certes, il y a rupture, mais on n'est pas en train de brader les choses. Le CCF est bénéfique pour les élèves.

SE-UNSA : on peut aussi s'appuyer sur ce qui se fait dans le supérieur (CCF pratiqué depuis longtemps).

IG : oui et sur ce qui se fait à l'étranger.

VOTE

POUR : 30 (sgen, unsa...)

CONTRE 23

ABST. 1

Projet d'arrêté fixant les modalités d'évaluation du français, de l'histoire - géographie et éducation civique au baccalauréat professionnel

Français : épreuve simple dans sa formulation (pour enseignants et élèves).

Poursuite d'étude : BTS souvent.

Epreuve en trois temps :

- présentation du corpus /initiation à la synthèse de documents, pas de contrainte formelle. De quoi parlent les textes ? + Effets d'écriture : analyse du « comment » (analyse stylistique).

- Réponse à une question (écriture)

Le corpus a été travaillé (CCF).

Histoire-géographie Education civique : évaluation qui porte sur HG - Educ civique.

FO : il y a de plus en plus de diplômes de niveaux III et IV, or à chaque fois les IG parlent de « simplification ».

M. Huart : oui il y a de plus en plus de diplômes, mais simplification ne signifie pas baisse du niveau d'exigences.

VOTE

POUR 33

CONTRE 23

ABST. 1

Projet d'arrêté fixant les modalités de l'évaluation de l'enseignement de prévention, santé, environnement au baccalauréat professionnel

Précision apportée par l'inspectrice : l'évaluation porte sur les contenus élèves de première et de terminale (CCF).

M. Martinet : se pose le problème des moyens qui n'ont pas été donnés au collège pour assurer la formation aux premiers secours.

PEEP : en fin de collège, tous les élèves n'ont pas cette attestation. Il n'est pas normal qu'en lycée il faille payer pour la passer.

SNPDEN : deux types de difficultés : ressources humaines (pas d'enseignants formés) + ressources matérielles.

Inspection : la formation des enseignants est organisée depuis plusieurs années (les enseignants deviennent moniteurs, par ex. 80 % des profs de biotechno le sont). En LP, tout est fait pour que les élèves puissent être formés. 2 semaines sont ajoutées pour le permettre (formation) + accompagnement personnalisé le permet aussi. Il faut 12 H, 8 sont prévues en biotechno.

UNSA : pas question de prendre sur l'accompagnement personnalisé.

PEEP : s'agit-il bien de 8 h faites en groupes ?

Inspection : des groupes de 15.

FCPE : les conditions de mise en œuvre ne sont pas bonnes, il faut repousser le vote sur le texte.

Inspection : cette formation aux premiers secours n'est qu'un élément. Les enseignants sont formés ou vont l'être. Le recyclage SST fait partie des programmes.

SNPDEN : il faut s'interroger sur la manière de former les élèves. L'accompagnement personnalisé ne peut intégrer cela, il relève de l'autonomie des établissements. Il faut s'interroger sur ce qui se passe en collège. Le socle commun existe depuis 2005, mais il est difficile de former les élèves. En LP, peu d'enseignants sont en capacité d'être des moniteurs ; les places sont limitées dans la formation.

FCPE : propose un ajout= préciser « gratuitement » dans les textes (pour le recyclage, la formation est gratuite).

M. Huart : impossibilité juridique.

Puis : refus de mettre cette précision dans PV : si c'est dans les programmes, c'est forcément gratuit... *Moment de flottement dans la salle.*

VOTE

POUR 13

CONTRE 28 (FSU, SUD, FCPE...)

ABST. 10 (UNSA...)

Projet d'arrêté fixant le programme d'économie-droit pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel
Projet d'arrêté fixant les modalités d'évaluation de l'économie - droit au baccalauréat professionnel

Inspection : Elément fort de la rénovation de la voie professionnelle. Aux dires de tous, les programmes étaient particulièrement désuets.

Triple objectif :

- . participer à la professionnalisation des élèves de LP (7 spécialités différentes ; chaque notion est transférable).
- . proposer des thèmes qui permettent des points d'entrée multiples.
- . remettre les jeunes au travail (observation d'objets d'études précis, puis restitution personnelle, lancement en classe, mais travail individualisé).

Evaluation : elle prend appui sur ce que les jeunes ont fabriqué en première et terminale (Dossiers, 4 études).

Entretien : présentation pendant 10 mn d'une étude dont le sujet a été choisi par le formateur + 20 mn d'entretien (compétences méthodologiques, élargissement sur ce qu'a construit le jeune en termes de corpus de connaissances). Il faut des connaissances stabilisées.

SE-UNSA : très satisfait. Tout cela s'inscrit dans l'esprit de la VAE.

SGEN : y a-t-il relation avec les programmes de BT S ? + demande de précisions sur le corpus.

Inspection : articulation bac pro/BTS : il n'y a que trois thèmes en droit en BTS qui n'auront pas été abordés pour le bac pro (4 en économie).

CCF : évaluation à partir des études. Corpus de connaissances : il ne s'agit pas de transformer l'entretien en grand oral de l'ENA.

CFDT : satisfait.

VOTE

Principe de la mise en œuvre des programmes

POUR 47

CONTRE 1 : Snalc

ABST 2

RPPV 2 : Fo, Sud

Programmes

Idem

Evaluation

POUR 33

CONTRE 17 : Fo, Sud, Snalc, Sgl,

ABST. 0

Projet d'arrêté fixant les modalités d'évaluation d'économie - gestion au baccalauréat professionnel

Inspection : but = mieux articuler culture citoyenne et préoccupations professionnelles. La certification est centrée sur projet professionnel de l'élève. Recherche d'une modalité unique de certification. En CCF, deux modalités d'évaluation (cf. textes).

UNSA : très satisfait.

VOTE
POUR 30
CONTRE 20
ABST.

Projet d'arrêté fixant les modalités d'évaluation des arts appliqués et cultures artistiques au baccalauréat professionnel

Présentation du texte (lecture par l'inspection).

SGEN : principe intéressant, mais deux difficultés :

- cette épreuve s'inscrit dans la création d'un « bain culturel ». Il faut définir un volume horaire dans la dotation pour ces projets.
- problème des équipements informatiques.

M. Huart : ces projets rentrent dans les 152 h (enseignements généraux).

SGEN : de même qu'il y a des heures fléchées pour l'UNSS..., il faut flécher des heures pour les projets artistiques.

M. Pasini : ce problème d'organisation n'est pas posé pour une seule discipline : même problématique pour de nombreuses disciplines. Il faut une réponse globale. L'organisation des épreuves du CCF pèse sur les heures de cours, sur les projets.

VOTE
POUR 23 : Unsa, Sgen, Peep, Snpden
CONTRE 22 : Fo, Sud, Sgl, Fsu
ABST. 7 : Fcpe

Projet d'arrêté relatif au diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle

Projet d'arrêté relatif au diplôme de compétence en langue française professionnelle de premier niveau

DCL : existe déjà, mais la maquette change. Étendu à d'autres langues. Présenté en fonction du cadre européen.

DCL FP premier niveau : même architecture que DCL classique.

Les connaissances ne sont pas négligées, même si on parle de connaissances.
Dans tous ces cas, on s'adresse à un public adulte.

SE-UNSA : le travail avec l'agence de lutte contre l'illettrisme est bénéfique.

FO : y a-t-il participation des entreprises ?

M. Pelletier (pour le MEN) : cette certification s'adresse à des adultes ; elle est passée dans les GRETA.

SNES (S. Charrier) : pointe phrases incohérentes et passages peu clairs.

Réponse de M. Pelletier : il y a bien une coquille (empathie). Pour le reste, charge P. Delahaye de répondre :

Dans le texte, il n'y a que le référentiel « light » (réduit aux compétences), mais il existe un référentiel « translangues » puis un référentiel spécifique à chaque langue.

Phrase obscure : l'évaluation va aussi intégrer les éléments positifs. Cette évaluation n'est pas dans les habitudes, donc fait l'objet d'une formation.

5 degrés : niveaux du cadre commun de référence.

Ce diplôme peut s'adresser à des étudiants.

VOTE

POUR 34

CONTRE

ABST. 15

Projet d'arrêté portant création de la spécialité « perruquier - posticheur » du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

Ce bac constitue une création. L'implantation se fera là où il y avait le CAP.

M. Pasini : pose le problème des modalités d'évaluation.

VOTE

POUR 27

CONTRE 4

ABST. 16

Projet d'arrêté portant création de la spécialité « optique - lunetterie » du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

Jusqu'à présent le choix se limitait à un BEP ou à un BTS. Les établissements qui proposaient le BEP (une quinzaine) proposeront le bac pro.

3500 candidats au BTS en 1009 : 2/3 dans les établissements privés hors contrat.

VOTE

POUR 29

CONTRE 3 : Unl
ABST. 16

Projet d'arrêté portant création de la spécialité « construction de carrosseries » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance et modifiant l'arrêté du 18 avril 2008 portant création de la spécialité « réparation des carrosseries » du baccalauréat professionnel

Y. Casteldi (prof) présente (lit) le texte.

VOTE
POUR 29
CONTRE 0
ABST. 21

Projet d'arrêté portant création de la spécialité « prothèse dentaire » du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

Remplace le BP, première session dès 2012.

M. Pasini : il serait bon que les établissements aient connaissance de ces créations de diplômes pour prévoir l'implantation de ces formations.

POUR 27
CONTRE 0
ABST. 20

Projet d'arrêté relatif au programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année universitaire 2010 - 2011

Nouveau thème : Le Mal (Dans l'ouvrage de Rousseau, *la profession de foi du vicaire savoyard*, passage sera précisément délimité).

+ *Mac Beth*

Les Ames fortes

VOTE
POUR 44
CONTRE 0
ABST. 3 : Cgt, Fo

Sur date d'entrée en vigueur

POUR 45
CONTRE 0
ABST. 3

Projet d'arrêté relatif au programme de géographie des classes préparatoires de seconde année des voies biologie, chimie, physique, sciences

de la terre (BCPST) et technologie, biologie (TB) pour l'année universitaire 2010 - 2011

Réflexion sur l'élaboration des programmes avec les grandes écoles, les enseignants... → quelles sont les attentes pour cette épreuve ? Elle va être engagée (accord de l'I.G.). On pourrait imaginer un groupe de travail (fait l'année prochaine).

UNSA : à combien de crédits (univers.) correspondent ces parties de programmes de CPGE ?

Inspection : ne sait pas. Il n'y a pas de véritable partage des crédits (les programmes ne sont pas découpés ainsi).

VOTE

POUR 43

CONTRE 0

ABST. 3

RPPV 2

Sur la date d'application

POUR 44

CONTRE 0

ABST. 3

RPPV 1

Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « photographie »

Rénovation de ce BTS. Ancien référentiel date de 1996. La rénovation va toucher l'ensemble de la filière. La baisse du nombre d'officines est sensible.

15 semaines de stages au lieu de 24.

2 BTS publics (un 3^{ème} devrait s'ouvrir). Les autres sont privés (sous contrat ou non, pas toujours en lien avec l'insertion professionnelle).

FO : BTS trop ambitieux ? sont-ils porteurs d'emplois ?

Inspection : le diplôme est maintenu car il correspond à une nécessité. Fort taux de pression (1000 dossiers pour 16 places).

VOTE

POUR 45

CONTRE 0

ABST. 4

Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « développement et réalisation bois »

Toilettage d'un BTS de 93-94. Niveau BTS axé sur l'industrialisation des produits. Poids de la formation professionnelle renforcé.

Réponse à une question du SNES (posée en commission) = n'y a-t-il pas déséquilibre entre les épreuves (scolaires/non sc.) en physique chimie ? Ce point va être ajusté.

VOTE
POUR 45
CONTRE 0
ABST. 4

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 14 septembre 2006 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « industries plastiques eurolastic à référentiel commun européen »

Modification : stage à l'étranger est une idée intéressante mais peu facile à mettre en œuvre. Donc, comme il y a deux stages prévus, le 2^e pourrait être fait dans un pays européen.

VOTE
POUR 45
CONTRE 0
ABST. 4

Point modifiant les dispositions réglementaires du chapitre IV du titre I du livre IX du code de l'éducation concernant les professeurs stagiaires

POUR 2
CONTRE 25
ABST. 14 : Fsu, Sud
RPPV : Fcpe